NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1169
15 novembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 12 NOVEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 11 novembre 1999 (voir annexe), que j'ai reçue du Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Lettre datée du 11 novembre 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à la résolution 1264 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 15 septembre 1999, je vous fais parvenir ci-joint le quatrième rapport périodique sur les opérations de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) (voir appendice). Je vous serais obligé de bien vouloir communiquer ce rapport au Conseil de sécurité.

(Signé) Penny WENSLEY

APPENDICE

Quatrième rapport périodique à l'ONU sur les opérations de la Force internationale au Timor oriental

27 octobre au 10 novembre 1999

I. INTRODUCTION

1. Au cours de la période écoulée depuis le dernier rapport présenté au Conseil de sécurité, la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) a consolidé le contrôle qu'elle exerce sur tout le territoire du Timor oriental. Le principal obstacle auquel la Force s'est heurtée tout au long de son déploiement a résidé dans les actes d'hostilité des milices. La volonté résolue avec laquelle elle a continué de faire face, conjuguée à l'amenuisement constant de l'appui apporté par les éléments des forces armées indonésiennes, a permis de dissuader les milices et de contrer leur activité. Tant que durera cette situation, il est très improbable que les milices puissent continuer de faire peser une menace réelle sur la sécurité du Timor oriental; il est possible cependant qu'elles viennent à représenter une nouvelle menace larvée. En résumé, l'INTERFET a très sensiblement progressé quant au rétablissement de la paix et de la sécurité au Timor oriental.

2. Les principaux obstacles restant à surmonter en 1999 sont d'ordre humanitaire : retour au Timor oriental des personnes déplacées (en provenance notamment du Timor occidental), réinsertion des intéressés, et mise en train de la reconstruction. C'est à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) qu'incombe au premier chef la responsabilité de l'action à mener sur ce plan : l'INTERFET aura pour rôle de la soutenir dans cette tâche. Le souci principal de la Force devient maintenant de préparer la transition rapide vers une opération de maintien de la paix des Nations Unies, sans que la situation se dégrade pour ce qui est de la paix et de la sécurité.

II. COOPÉRATION AVEC LE GOUVERNEMENT INDONÉSIEN

3. Tout au long de la période à l'examen, les rapports de l'INTERFET avec les autorités indonésiennes, forces armées indonésiennes comprises, sont demeurés cordiaux et coopératifs.

4. Le dernier contingent des forces armées indonésiennes et les membres de l'équipe spéciale du Gouvernement indonésien ont quitté le Timor oriental le 31 octobre.

5. Le 29 octobre, l'INTERFET, les forces armées indonésiennes et la police nationale indonésienne ont achevé la rédaction d'un rapport conjoint sur l'incident des tirs du 10 octobre à Motaain (voir S/1999/1052, S/1999/1055 et S/1999/1072, par. 14). Ce document, qui a été transmis au Secrétaire général, contient un certain nombre de recommandations visant à prévenir les heurts accidentels entre l'INTERFET, d'une part, et les forces armées indonésiennes ainsi que la police nationale indonésienne, de l'autre, dans les régions frontalières. On y recommande également que l'ONU et l'Indonésie s'entendent sur les frontières terrestres et maritimes séparant le Timor oriental et le

Timor occidental, notamment dans l'enclave. Ces questions ont fait l'objet de discussions entre l'INTERFET et des officiers des forces armées indonésiennes sur le terrain, mais l'absence de contact direct entre le commandant de l'INTERFET et son homologue indonésien a freiné la négociation.

6. Après que l'Indonésie a déclaré que le Timor oriental ne faisait plus partie du pays, l'INTERFET a informé le Gouvernement indonésien le 2 novembre qu'elle commencerait à procéder à des vols de reconnaissance aérienne au moyen d'appareils de type RF-111 afin d'évaluer avec précision les dommages causés à l'infrastructure et de vérifier l'exactitude des cartes dont elle dispose. Les premiers vols ont été effectués les 5 et 7 novembre.

7. Les forces armées indonésiennes ont confirmé que l'Accord sur le statut des forces de l'INTERFET prévoyant la possibilité d'accéder à l'enclave d'Oecussi par mer et par air demeure en vigueur maintenant que l'enclave n'est plus sous contrôle indonésien. Le Gouvernement indonésien n'impose aucune restriction, ni n'exige d'autorisations diplomatiques en ce qui concerne les déplacements par air et par mer suivant des itinéraires désignés entre le Timor oriental et l'enclave d'Oecussi (et l'île d'Atauro).

8. L'appui apporté aux milices par des éléments des forces armées indonésiennes a continué de diminuer tout au long de la période à l'examen, ce dont se félicite l'INTERFET. Il semblerait que les milices entendent maintenant donner une orientation plus politique à leur action.

9. L'Indonésie procède à sa propre enquête sur les crimes et atteintes aux droits de l'homme qui pourraient avoir été commis au Timor oriental ("enquête de Komnasham") et a sollicité le concours de l'ATNUTO et de l'INTERFET à cet effet. Les discussions dont cette question fait l'objet se poursuivent.

III. PROGRÈS ACCOMPLIS PAR L'INTERFET DANS L'EXÉCUTION DE SON MANDAT

10. L'INTERFET comprend des forces de 17 pays : Allemagne, Australie, Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour et Thaïlande. Les contingents danois et kényen seront déployés avant la fin novembre et un certain nombre d'autres pays arrêtent actuellement les dispositions relatives au déploiement ultérieur de leurs contingents. Au 10 novembre, l'INTERFET comptait plus de 9 400 hommes au Timor oriental (quelque 5 300 Australiens et 4 100 nationaux d'autres pays).

11. Il ne s'est pas produit d'incident marquant sur le plan de la sécurité au Timor oriental depuis le dernier rapport. Les troupes de l'INTERFET ont continué de patrouiller, de tenir les points de contrôle, d'escorter les convois et de faciliter les opérations humanitaires.

12. La stabilisation et le retour à la vie normale se poursuivent à Dili. Plus de 70 000 habitants déplacés sont rentrés, rendant à la ville une population égale de moitié à peu près à ce qu'elle était avant le scrutin. Les réfugiés reviennent maintenant du Timor occidental et d'autres régions du Timor oriental,

mais aussi d’autres régions de l’Indonésie et de Darwin (Australie). Les travaux de reconstruction de l’infrastructure de la ville ont commencé. Le manque de logements, résultant des déprédations qui ont suivi le scrutin, continue de faire obstacle au retour d’un plus grand nombre d’habitants déplacés. L’arrivée de la saison des pluies a rendu d’autant plus aigu le besoin de structures d’accueil temporaire et de matériaux de construction. L’INTERFET et le Ministère des travaux publics du Timor oriental coordonnent ensemble le nettoyage des égouts principaux à Dili. La santé publique et l’hygiène demeureront des sujets de préoccupation dans les mois à venir.

13. Dans les districts orientaux, les forces thaïlandaises stationnées à Baucau et Viqueque, les forces philippines à Manatuto et Lacluber et les forces coréennes à Los Palos ont renforcé leur présence de sécurité et élargi le champ de leur action humanitaire et sociale.

14. Les forces de l’INTERFET dans l’ouest ont maintenu le rythme soutenu de leurs patrouilles le long de la frontière, bien que les routes se détériorent du fait du commencement de la saison des pluies. Les contingents néo-zélandais, canadien et irlandais ont développé leurs opérations dans la zone frontalière du district de Kova Lima et dans le district voisin d’Ainaro. Au niveau local, l’INTERFET et les forces armées indonésiennes collaborent à la mise en place d’arrangements appropriés pour gérer les problèmes de frontière, y compris en ce qui concerne le transfert des Timorais déplacés.

15. L’INTERFET a aussi renforcé sa présence dans toute l’enclave d’Oecussi. Dans celle-ci, la menace des milices est plus forte que partout ailleurs au Timor oriental, mais elle n’est quand même pas très élevée. L’INTERFET, l’ATNUTO et les forces armées indonésiennes ont convenu que le retour dans l’enclave des nombreux Timorais déplacés au Timor occidental est une question d’une haute priorité et l’INTERFET prévoit que le nombre des retours va augmenter régulièrement. La Force déploiera des éléments supplémentaires dans l’enclave pour veiller à ce que les conditions de sécurité, qui sont stables actuellement, ne soient pas perturbées par le retour d’un grand nombre de Timorais. Ces éléments mèneront des patrouilles et aideront à acheminer l’aide humanitaire.

16. La Force estime qu’il y a encore au Timor occidental entre 150 000 et 200 000 personnes déplacées. Le Gouvernement indonésien a indiqué que ceux qui souhaitent revenir au Timor oriental devraient pouvoir le faire. Les milices continuent de commettre des actes d’intimidation dans les camps de réfugiés, mais les forces indonésiennes semblent résolues à intervenir. Grâce à des contacts officieux entre des commandants de l’INTERFET et des commandants des forces armées indonésiennes le long de la frontière entre l’est et l’ouest et le long des frontières de l’enclave d’Oecussi, des négociations ont permis à plusieurs personnes déplacées de passer la frontière. Cette procédure devrait se poursuivre sur une base ad hoc, jusqu’à ce qu’un accord global soit conclu entre l’INTERFET et les forces armées indonésiennes pour le passage de la frontière. Le transport des personnes déplacées par mer et par air organisé par l’INTERFET et le HCR se poursuit. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, maintenant que certains réfugiés ont réussi à revenir par la route, il est vraisemblable que les personnes déplacées seront beaucoup plus

nombreuses à chercher à traverser la frontière sans l'aide directe de l'INTERFET.

17. L'INTERFET croit savoir que le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations n'ont pas été informés par les autorités indonésiennes de l'existence de tous les camps de réfugiés au Timor occidental et qu'ils n'ont accès qu'à quelques-uns de ces camps. Or, il est impératif que ces organisations aient accès à tous les camps, pour accélérer le retour des déplacés de façon à réduire autant que possible les effets du retour de ceux-ci sur l'infrastructure locale. Dans les limites de ses capacités, l'INTERFET collabore avec le HCR à cette fin, avec la coopération du Gouvernement indonésien.

18. La paix et la sécurité étant rétablies au Timor oriental, la majorité des forces de l'INTERFET exercent maintenant des activités plus proches d'un rôle de police que du rôle militaire prévu dans le mandat de la Force.

IV. TRANSFERT À L'ATNUTO

19. La nomination de Sergio Vieira de Mello au poste de Représentant spécial du Secrétaire général et administrateur transitoire a fait démarrer le processus de planification de l'ATNUTO, ce dont la Force se félicite vivement. L'arrivée du Représentant spécial au Timor oriental à la mi-novembre marquera une étape importante du processus de transition.

20. Depuis l'adoption de la résolution 1272 (1999) du Conseil de sécurité, le 25 octobre, l'ATNUTO a mis en place une présence à Dili et a commencé à établir des liens avec l'INTERFET et avec les Timorais, y compris les dirigeants du Conseil national de la résistance timoraise (CNRT). Les relations de l'ATNUTO avec l'INTERFET sont productives et fondées sur la coopération.

21. Les opérations de l'INTERFET continuant de se dérouler avec succès, l'on se rapproche du moment où il sera possible de transférer les responsabilités à une opération de maintien de la paix relevant de l'ATNUTO. L'Australie, pays qui contribue le plus d'effectifs à la Force, et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat ont décidé que la date convenant le mieux serait le milieu du mois de janvier. Le commandant de l'INTERFET considère que, à juger d'après les conditions de sécurité actuelles et celles que l'on peut prévoir, il devrait être possible de respecter ce calendrier.

22. Pour que le transfert des responsabilités à une opération de maintien de la paix des Nations Unies puisse se faire à la date voulue, il faut accélérer le processus de planification. L'INTERFET souhaiterait que le commandement avancé de l'opération de maintien de la paix soit déployé sans tarder et que des discussions commencent sous peu entre l'ATNUTO et l'INTERFET au sujet des modalités du transfert et des éléments nécessaires à cette fin.

23. Il serait bon aussi que les dirigeants de l'opération, y compris le commandant de la Force, soient nommés sans tarder, ce qui faciliterait le respect du calendrier et aiderait l'ONU à obtenir des pays contributeurs des engagements fermes en ce qui concerne les forces qu'ils sont prêts à fournir.

24. Si la date du transfert est fixée en janvier-février, les ressources disponibles dans le Fonds d'affectation spéciale de l'INTERFET pour financer les contingents des pays qui ne peuvent le faire eux-mêmes devraient suffire à peu près. Au-delà de cette date, il faudrait des contributions supplémentaires. C'est là un nouvel argument en faveur d'une date relativement rapprochée.

V. PERSPECTIVES D'AVENIR

25. L'INTERFET a beaucoup progressé dans sa tâche de rétablissement de la paix et de la sécurité dans l'ensemble du Timor oriental, en prévision du transfert de ses responsabilités au mois de janvier à une opération de maintien de la paix de l'ATNUTO. Les opérations de la Force contribueront maintenant à améliorer encore la sécurité globale et la situation humanitaire. La Force a réussi à marginaliser les milices et à réduire leur aptitude à menacer la sécurité de la population du Timor oriental.

26. L'environnement de sécurité étant ainsi de plus en plus sûr, il faudrait maintenant s'attacher surtout à améliorer la situation humanitaire, à faciliter le retour des personnes déplacées, à élargir et renforcer la présence de l'ATNUTO et à garantir un transfert rapide des responsabilités à une opération de maintien de la paix.
